

Publications des départements et des offices de la Confédération

Notification

(art. 36 de la loi fédérale sur le droit pénal administratif, PA)

A *Lasgo Keita*, né le 6 août 1980, ressortissant du Libéria, sans domicile connu.

Statuant sur votre recours du 30 janvier 2002, le Département fédéral de justice et police, par décision du 27 novembre 2002, a décidé:

1. Le recours est rayé du rôle.
2. Les frais de procédure, s'élevant à 700 francs, sont mis à la charge du recourant. Ils sont compensés par l'avance versée le 9 avril 2002.

10 décembre 2002

Département fédéral de justice et police

Notification

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	49
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.12.2002
Date	
Data	
Seite	7269-7269
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 828

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.